le cnam
cfa

Centre de formation desapprentis enÎle-de-France

Aide au permis : 500€

Facilite ton entrée dans la vie active !

Le permis de conduire représente souvent une contrainte financière dans le parcours de vos études.

Les apprentis du CFA peuvent bénéficier d'une aide de l'État de 500€.

Quelles sont les conditions d'accès ?

avoir entre 18 et 30 ans
être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
être engagé dans la préparation du permis de conduire B

Les contrats de professionnalisation ne sont pas éligibles à l'aide.

L'aide peut être versée **en présentant une facture (de moins d'un an) si le permis a déjà été payé**.

Comment en faire la demande ?

Vous devez constituer votre dossier accompagné des pièces suivantes :

formulaire à télécharger, à compléter et à signer
formulaire de création de tiers à compléter
photocopie de votre pièce d'identité recto-verso
copie de la facture de l'auto-école ou devis signé avec la mention "bon pour accord"
le numéro de dépôt du contrat d'apprentissage
copie de votre carte vitale
copie du RIB

Une fois votre dossier dûment complété, vous devez l'envoyer au choix :

par mail à cfa.accompagnement@cnam.fr
à remettre en main propre
par courrier à CFA Cnam - Service accompagnement - 61 rue du Landy 93210 La Plaine Saint-Denis.

Après validation, la somme de 500€ sera versé par virement sur votre compte bancaire ou à l'école de conduite si rien n'a encore été payé.

Règlement intérieur du CFA Cnam

Téléchargez le ici

Pour plus d'informations

Contactez le pôle accompagnement
cfa.accompagnement@cnam.fr